

FEDERATION INTERNATIONALE SYNDICALE DE L'ENSEIGNEMENT
WORLD FEDERATION OF TEACHERS' UNIONS
FEDRACION INTERNACIONALS INDICAL DE LA ENSEÑANZA
МЕЖДУНАРОДНАЯ ФЕДЕРАЦИЯ ПРОФСОЮЗОВ РАБОТНИКОВ ПРОСВЕЩЕНИЯ

Sekretariat
Wilhelm-Woelf-Strasse 21
DDR - 111 Berlin
Adr. Telegr. FISE - BERLIN DDR

Berlin, 10. 5 mai 1982

Lettre circulaire

Aux organisations membres
et amies

Chers camarades,

Continuation du procès de la DISK à Istamboul.

Le procès des dirigeants syndicaux turcs de la DISK a repris le 14 avril devant le deuxième tribunal militaire d'Istamboul. Un 53^{ème} inculpé a été inclus dans le procès, Mehmet Istvan, ancien maire d'Istamboul, accusé d'avoir soutenu et aidé le syndicat.

Pour suivre le déroulement du procès et exprimer la solidarité internationale des travailleurs aux dirigeants de la DISK et à la classe ouvrière turque, la FSM avait mandaté Daniel Retureau, Secrétaire Général de la FISE et Alain Covet, Secrétaire Général de l'ICPS qui ont assisté aux séances du tribunal et se sont informés sur les conditions du procès et la situation régnant en Turquie.

L'état de siège est toujours marqué par une présence permanente de militaires armés par toute la ville d'Istamboul et dans les autres régions du pays. Des procès sont en cours ou en préparation contre des milliers de démocrates et de syndicalistes à qui la junte militaire impute à crime leurs activités légales de défense des intérêts économiques, sociaux et politiques et les droits démocratiques des travailleurs et du peuple turc.

Procès politiques montés contre les démocrates et les militants ouvriers, tortures et assassinats dans les prisons comme à Diyarbakir où 37 prisonniers ont été torturés et exécutés autour du 20 mars, arrestations, répression, suppression des droits et libertés fondamentales, de la liberté syndicale et du droit d'expression sont quelques uns des principaux aspects de l'état de siège imposé par la junte militaire appuyée par l'OTAN et l'impérialisme américain.

Le procès contre la DISK et ses dirigeants nationaux a été marqué par les limitations inadmissibles des droits de la défense et des possibilités d'expression des accusés. Ainsi, les avocats n'ont pas le droit de rencontrer des observateurs et des journalistes étrangers sans une autorisation du commandant militaire de l'état de siège et les contacts sont difficiles dans le tribunal quadrillé par l'armée. Les avocats qui n'admettent pas cette atteinte à leurs possibilités d'expression, risquent d'être inculpés et arrêtés, comme l'a déjà été le batonnier Arpaydin qui coordonnait la défense des militants

.../...

de la DISK et comme certains autres avocats en sont encore menacés.

Le juge et le procureur militaires ont interdit aux avocats d'assurer la défense des accusés durant les interrogatoires qui ont commencé avec l'interrogatoire d'Abdullah Bastürk. Les requêtes des avocats sont combattues par le procureur et rejetées par le tribunal. Les questions du juge sont orientées de manière à essayer de justifier l'accusation et non pas pour essayer de révéler la vérité en permettant à A. Bastürk de démontrer, en s'exprimant complètement et largement, le caractère injuste, infondé de l'accusation et le caractère politique de ce procès dirigé contre le syndicat de masse démocratique de la classe ouvrière et ses militants et, au-delà, contre la classe ouvrière elle-même.

Cependant, par leur dignité et leur fermeté, leur calme et leur détermination, reflétée en particulier par les réponses claires et assurées de A. Bastürk qui réduisent à néant les échafaudages spécieux de l'accusation, les responsables de DISK font face avec courage à ce tribunal soumis à la volonté de la junte militaire et dont l'indépendance n'existe pas.

Les 53 accusés, dont 52 risquent la peine de mort, ainsi que tous les responsables syndicaux et membres de DISK emprisonnés, au nombre de 2 000 environ, qui sont dans l'attente de nouveaux procès, dont un a déjà commencé à Erzincan contre 660 syndicalistes des mines, dont 63 risquent la peine de mort, ont besoin d'une solidarité accrue et active de la part des travailleurs et des organisations syndicales du monde entier. Les enseignants et leurs organisations devront en même temps poursuivre leurs actions de solidarité envers l'association des enseignants turcs TOB-DER et ses dirigeants condamnés à des peines de prison. 6 200 enseignants sont actuellement emprisonnés en Turquie.

Il faut arrêter le bras meurtrier de la junte militaire turque, empêcher que d'autres crimes soient commis et obtenir la libération de tous les prisonniers syndicaux et politiques qui se comptent par dizaines de milliers et contre lesquels des milliers de procès se préparent.

Dernière heure: La police et l'armée ont fait irruption le 22 avril dans la chambre d'hôtel d'Alain Covet et l'ont notamment menacé "de l'envoyer rejoindre ses camarades turcs". Nous condamnons cette tentative d'intimidation envers les observateurs étrangers qui ne fait que traduire la crainte de la junte face à la solidarité internationale des travailleurs et à la dénonciation des conditions de déroulement du procès devant l'opinion publique mondiale.



Le Secrétariat de la FISE.